

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux en exercice : 23
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Lionel BOUNIOL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, Mme Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : M. Thomas MEISSONNIER ayant donné procuration à Monsieur Serge CHAZALMARTIN, Mme Corinne MUNIER ayant donné procuration à Monsieur Lionel BOUNIOL, Mme Sylvie PETIT ayant donné procuration à Madame Valérie PLAGNES, Monsieur Nicolas SALLES ayant donné procuration à Madame Delphine CASTAN LAHONDES,

Absents : M. Florian DELHAL, Madame Larissa FAGES,

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

105/2024 –Enfouissement des réseaux au hameau du SEGALA

Vu la délibération n°38/2023 du 23 mai 2024 sur l'enfouissement du réseau d'éclairage public au hameau du SEGALA pour un montant de 9 608.05 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient de délibérer (Délibération n°93-20024) sur la participation de la Commune aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques par le SDDE de la Lozère pour le hameau du SEGALA (Fonds de concours pour enfouissement GC-BTS de 28 655.95 €).

En complément de ces travaux, il faut rajouter les travaux suivants :

- Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication par l'entreprise SPIE pour un montant de 16 690.50 € HT
- Câblage du réseau de télécommunication par ORANGE pour un montant de 472.14 € HT.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des travaux ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- . Le devis avec l'entreprise SPIE concernant l'enfouissement du réseau de télécommunication pour un montant de 16 690.50 € HT
- . Le devis avec la société ORANGE pour l'étude et le câblage des réseaux télécom pour un montant de 472.14 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi que les potentiels futurs avenants aux travaux afin de mener à bien cette opération.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la commune.

Bourgs sur Colagne, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,

Magali ROUSSET


Le Maire,

Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.